

Association des Médecins du Canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
Hommage au Dr J.-M. Béboux	2
Nouveau secrétaire général de l'AMG	3
Siné Qua Non	4-5
Psychiatre et arrêt de travail	6
Nouveau formulaire fédéral	6
Site internet de l'unité des droits de pratique	7
Candidatures	7
Mutations	8
Petites annonces	8-9
Agenda	10-11

## Rien n'est simple

Ni la médecine dans son infinie complexité que nous redécouvrons chaque jour, ni la statistique des soins sont simples. C'est bien ce que je vérifie en parcourant l'imposant document de travail sur les soins ambulatoire en Suisse<sup>1</sup> – 180 pages – qui vient d'être publié par l'Observatoire de la santé.

Les auteurs se sont attelés à évaluer l'offre médicale en tenant compte du taux d'activité réel et non seulement du nombre de médecins. Cette approche est capitale lorsque le corps médical suisse connaît une féminisation croissante dont Genève détient le record. Définissant l'activité plein temps comme celle qui correspond au percentile 75 de la distribution nationale du nombre de consultations et du nombre de patients traités, ils constatent que la densité nationale effective des médecins de famille passe de 9,4 médecin pour 10'000 habitants à 6,3 actifs à plein temps. On peut discuter de la définition retenue, mais il est clair qu'un certain nombre d'entre nous travaille au-delà du raisonnable pour y avoir été habitué, pour ne pas savoir dire non, ou simplement par nécessité économique

quand on se laisse aller à écouter au-delà de ce que le tarif permet.

Cette étude nous confirme que la surconsommation liée à l'offre tient plus du mythe que de la réalité en ce qui concerne les médecins de famille. Leur pratique est donc assez homogène et il y a bien peu de docteurs Knock dans nos rangs. On apprend aussi que les médecins de famille sont beaucoup plus nombreux au voisinage des centres universitaires, là précisément où les spécialistes abondent et les déchargent d'une partie de leur activité. Leur taux d'activité est aussi plus faible que dans les campagnes. Il s'agit donc bien de rendre l'installation de médecins de famille plus intéressante en périphérie. On peut trouver vivifiante la vie à la campagne, les contraintes de vie, les gardes à géométrie peu favorable et l'éloignement de l'environnement rassurant fréquenté durant la formation académique en découragent plus d'un. Former un nombre inconsidéré de généralistes, au-delà du taux de remplacement des futurs retraités, ne rendra pas pour autant la campagne plus accueillante.

*suite en page 2*



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

On peut aussi s'étonner que les psychiatres – nous le savions – soient si peu représentés en dehors des zones urbaines. Ce n'est pas l'environnement technique nécessaire qui l'explique. Difficile donc de trouver des réponses simples à des questions complexes dans ce travail remarquable dont je vous recommande la lecture au risque de mettre en péril votre vigilance à la fin d'une lourde journée de travail. Cette étude mérite d'être poursuivie et affinée, notamment en allant au-delà des faiblesses que les données de santé suisse peuvent présenter, et peut-être arriverons-

nous à y trouver finalement une bonne corrélation avec ce que nous vivons dans nos cabinets. Et ainsi, le sentiment d'avoir été compris.

Pierre-Alain Schneider

<sup>1</sup> *Hélène Jaccard Ruedin, Maik Roth, Carine Bétrisey, Nicola Marzo, André Busato: Offre et recours aux soins médicaux ambulatoires en Suisse, Document de Travail 22, Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel, Avril 2007. Peut être téléchargé sur le site [www.obsan.ch](http://www.obsan.ch).*

## Hommage

*L'AMG vient de perdre, le 23 mars dernier, l'un de ses plus fidèles membres et son président de 1981 à 1985, le Docteur Jean-Marc Béboux. A cette occasion nous nous permettons de reprendre, en nous y associant, l'hommage publié dans la Tribune de Genève du 3 avril.*

C'est lucide et serein que le Docteur Jean-Marc Béboux vient de s'éteindre à son domicile après quatre ans d'affrontement courageux avec la maladie. Jusqu'au terme de sa vie il a été fidèle à son engagement de médecin qui l'a vu tenir des consultations le jour même de sa dernière hospitalisation. Car fidélité sans faille et grande modestie ont été ses lignes de conduite.

Le Docteur Béboux a repris le cabinet médical de son père, lui-même interniste et pédiatre, en 1969 avant de le remettre à son neveu, le Dr François George, en 2004. Pendant 37 ans il a assuré le service médical de la Maison de retraite du Petit-Saconnex. Sa fidélité s'est surtout manifestée à l'égard de ses nombreux patients qu'il visitait souvent chez eux tard le soir. Le Docteur Béboux est peut-être l'un de ces médecins marquant la fin d'une époque où les horaires ne comptaient pas, la rentabilité était secondaire, notions s'effaçant devant la qualité des soins et le privilège d'exercer une profession riche en contacts humains.

Sa grande stature ne laissait pas imaginer sa constante modestie. C'est presque forcé qu'après de nombreuses

années d'engagement dans l'Association des médecins du Canton de Genève, le Docteur Béboux en avait accepté la Présidence de 1981 à 1985. Il passait sous silence sa contribution bénévole à l'Office protestant des consultations conjugales ou son ancienne participation à la commission administrative de l'Hôpital de Gériatrie. Il savait être très critique, envers lui-même surtout, mais aussi face à l'évolution attristante des conditions d'exercice de sa profession, sans jamais se départir de cette modestie bienveillante. Les difficultés ne sont jamais venues à bout de son humour et de son sens de la dérision. Des formations politiques l'avaient approché mais son indépendance d'esprit, son refus de paraître, lui avaient fait écarter un monde où lui semblaient régner trop de carcans de pensée.

Le Docteur Béboux parvenait à oublier la fatigue de ses nombreux engagements dans la peinture, pratiquée assidûment, l'écoute de la musique ou de longues marches dans la nature. Par dessus tout il vivait pour sa famille, très unie autour de lui, et c'est à cette famille, son épouse Annette si présente dans ses derniers moments, que nous pensons aujourd'hui.

Dr Pierre Buffle  
Ancien Président de l'AMG

## Paul-Olivier Vallotton, nommé secrétaire général de l'AMG dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007



Le Conseil a le plaisir de vous annoncer la nomination de Paul-Olivier Vallotton en tant que secrétaire général de l'AMG. Agé de 55 ans, M. Vallotton est marié et père de trois enfants. Actuellement délégué du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers, il est diplômé de l'Institut d'Etudes politiques de Paris et titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève.

Au service du Comité international de la Croix-Rouge pendant plusieurs années, il a notamment efficacement contribué au développement d'une solution à la question de l'emblème. Son parcours professionnel varié lui a permis d'acquérir une vaste expérience au sein de l'Etat successivement en tant que secrétaire adjoint au Département de justice et police en charge des problèmes de l'asile, directeur de cabinet du conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond au Département de l'action sociale et de la santé et directeur de l'Office cantonal de la population.

M. Vallotton est membre du parti écologiste genevois (Les Verts) dont il a été président de 1992 à 1994.

Dans les difficiles mutations que connaît notre système de santé, nous sommes particulièrement heureux de confier le secrétariat général de notre association à Paul-Olivier Vallotton, personnalité d'expérience, de convictions et particulièrement sensible aux problèmes humains.



**Afin de nous aligner sur les offres promotionnelles de nos concurrents, la boîte de 20 tests SHA rapides Streptop A vous est offerte à : 114,40 CHF TTC !**

*(Offre valable jusqu'au 15 avril 2007, dans les limites de capacité de production de la société ANDiag. Passé cette date, le prix normal de 91,50 CHF TTC sera à nouveau applicable... \*\*)*

**+ 25%**

Commandes et infos :  
Fax : 022 786 78 04  
Mail : [info@caducee.ch](mailto:info@caducee.ch)

**Caducée  
CaduMed**

# SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique  
sur l'assurance-maladie et accidents du  
Bureau Central d'Aide Sociale

*Drôle de galaxie...*  
*Balavoine*

## En cas d'accident, qui paie ? L'assurance accidents ou l'assurance maladie ?

Quand on a un accident (1), rien ne paraît plus logique que de faire une déclaration de sinistre à son assureur accidents. Oui, mais encore faut-il savoir qui est l'assureur accidents compétent !

Dans notre système de sécurité sociale, chaque branche d'assurance décrit le cercle de ses assurés, les risques qu'elle couvre et les prestations qu'elle offre.

**En matière d'accident, deux régimes entrent en ligne de compte : l'assurance accidents (LAA) et l'assurance maladie (LAMal).**

La première, la LAA, assure les travailleurs salariés pour les accidents professionnels et non professionnels, à condition que leur temps de travail atteigne au moins 8 heures par semaine auprès du même employeur (2). Pour les travailleurs à temps partiel dont la durée hebdomadaire de travail n'atteint pas ce minimum, l'assurance accident est limitée aux accidents professionnels et dits « de trajet » et c'est l'assurance maladie qui intervient pour les accidents non professionnels (3).

La seconde, la LAMal, assure tous ceux qui échappent à la protection de l'assurance accidents, c'est-à-dire les enfants, les non-actifs, les indépendants et les travailleurs salariés qui travaillent moins de 8 heures par semaine auprès du même employeur.

Sachez toutefois que votre caisse-maladie inclut automatiquement le risque accident dans votre contrat et que c'est à vous de le faire enlever si vous êtes déjà assuré par un assureur-accidents.

**C'est ainsi le statut de non-actif, de travailleur salarié ou d'indépendant qui détermine le régime d'assurance compétent en cas d'accident.**

### 1. Le cas de la rechute d'accident

La règle générale veut que ce soit l'assureur accident qui a pris en charge l'événement initial qui en assume les suites, même si vous n'êtes plus assuré auprès de lui.

Il se peut toutefois que cet assureur ait limité à cinq ans l'indemnisation des suites d'un accident survenu avant l'entrée en vigueur de la LAMal en 1996 et qu'il n'y ait ainsi plus d'assureur accident compétent (4).

Il se peut encore que ce soit une caisse maladie qui ait pris en charge les soins consécutifs à un accident parce que vous étiez enfant ou sans activité salariée à ce moment-là.

Dans ces deux cas, c'est auprès de la caisse maladie où vous êtes affilié au moment du traitement qu'il convient d'annoncer votre rechute d'accident.

**Le législateur a en effet voulu que l'assurance maladie sociale remplisse à la fois un rôle subsidiaire et complémentaire :**

- **subsidiaire** quand elle a pour tâche de combler dans ce domaine des lacunes d'assurance
- **complémentaire** lorsqu'elle peut être amenée à prendre en charge des frais non couverts ou couverts partiellement par une assurance accidents (5).

## 2 Le cas d'un état de maladie antérieur à l'accident

Ici, pour un même événement, l'assurance accidents, puis l'assurance maladie sont amenées à entrer en matière successivement pour les assurés relevant de la LAA.

Un exemple : vous êtes travailleur salarié et soumis à la LAA. Vous n'avez jamais souffert du dos. Lors d'une chute, vous subissez un traumatisme vertébral. Les différents examens médicaux révèlent l'existence de troubles

dégénératifs importants au niveau lombaire. En droit, l'assureur accidents mettra fin au versement de ses prestations dès que les conséquences délétères de la chute sont éteintes et c'est l'assurance maladie qui prend le relais. Difficile à comprendre pour l'assuré qui impute toutes ses douleurs au seul accident... et devra, le cas échéant, participer aux frais des prestations de soins dont il bénéficie dans l'assurance maladie sociale et vérifier s'il a un droit au salaire en cas de maladie (6).

## 3 Les assurances sociales et la responsabilité civile

En tout état de cause et pour conclure, n'oubliez pas, si une tierce personne est responsable de votre accident, de solliciter son assurance responsabilité civile. Cette dernière dédommagera les frais non couverts par les assurances sociales, indépendamment de l'action que ces dernières peuvent engager contre elle.

Jacqueline Deck  
Juriste de notre Permanence Juridique  
sur l'assurance-maladie et accidents

- (1) « Est réputé accident toute atteinte dommageable, soudaine et involontaire, portée au corps humain par une cause extérieure extraordinaire qui compromet la santé physique, mentale ou psychique ou qui entraîne la mort » art. 4 LPGA.  
« Pour autant qu'elles ne soient pas manifestement imputables à une maladie ou à des phénomènes dégénératifs, les lésions corporelles suivantes, dont la liste est exhaustive, sont assimilées à un accident, même si elles ne sont pas causées par un facteur extérieur de caractère extraordinaire : a. les fractures ; b. les déboîtement d'articulations ; c. les déchirures du ménisque ; d. les déchirures de muscles ; e. les élongations de muscles ; f. les déchirures de tendons ; g. les lésions de ligaments ; h. les lésions du tympan » art. 9 al. 1 OLAA.
- (2) art. 13 al. 1 OLAA
- (3) art. 13 al. 3 OLAA et 8 LAMal
- (4) ATFA K 69/02 du 21 juillet 2004
- (5) Message concernant la révision de l'assurance maladie du 6 novembre 1991, FF 1992 II 123
- (6) Cf. SINE QUA NON no 4/novembre 2001

Reproduction autorisée avec mention de la source

**Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3**  
Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :  
réception sans rendez-vous le mardi de 11h. à 18h.



## Les psychiatres et les arrêts de travail

J'ai toujours été surpris par la position de certains psychiatres face aux arrêts de travail.

Je résume une situation récente concernant une patiente de 61 ans, excellente technicienne dans une entreprise de la place, que je connais depuis 6 ans. C'est une femme séparée qui vit avec sa fille étudiante. On se rend vite compte que les difficultés de sa vie professionnelle et privée remontent à des perturbations très anciennes. J'ai tenté d'amorcer une écoute type Balint mais après 4 séances, elle a annulé la séance suivante.

Trois fois de suite, j'ai fonctionné comme pompier dans des situations de crise où elle vivait un climat d'angoisse, de troubles neuro-végétatifs sévères et de sanglots désespérés. J'ai donné des arrêts de travail, prescrit des anti-dépresseurs et des anxiolytiques... qu'elle ne prenait d'ailleurs pas. La situation s'arrangeait cahin-caha... et rebelote.

Dernièrement, après le même scénario, à la troisième consultation, elle me dit qu'elle a trouvé un psychiatre qui serait prêt à la suivre dans une psychothérapie.

Mon arrêt de travail s'arrête donc le jour de la consultation prévue.

Tout de suite après cette consultation, le même jour, elle me téléphone et me dit que le psychiatre ne voulait rien avoir à faire avec les arrêts de travail. Donc c'était à moi de gérer ce problème.

Cette absence de prise en charge globale pose des problèmes aux internistes et aux généralistes. Que vont-ils répondre au médecin-conseil de l'assurance perte de salaire si ce ne sont pas eux qui conduisent le traitement ?

Dois-je accepter une telle position de porte-à-faux pour le bien-être de ma patiente ? Est-ce que les exigences des réalités du travail sont le domaine exclusif du médecin qui ausculte et palpe et non du médecin qui s'occupe du monde impalpable des sentiments et des relations ?

La question doit être posée.

Dr François MONNIER

## Nouveau formulaire fédéral pour les annonces de morsures canines

Après le drame d'Oberglatt en décembre 2005, qui a conduit à la mort d'un enfant de 6 ans suite à des morsures canines, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) a introduit par voie législative une obligation d'annonces de morsures canines entrée en vigueur le 2 mai 2006.

Un formulaire a été élaboré pour l'ensemble de la Suisse et les cantons sont chargés de fournir les données annuelles à l'OVF.

La République et canton de Genève avait anticipé cette procédure en élaborant un document d'annonce dès 2003.

Nous vous prions de bien vouloir utiliser exclusivement le nouveau formulaire que vous trouverez sur le site internet [www.ge.ch/ovc](http://www.ge.ch/ovc) (rubrique chiens).

Votre collaboration nous est indispensable afin de pouvoir mettre en place des mesures de préventions ciblées.

Dr Astrid ROD  
Vétérinaire cantonal, Genève

## Site internet de l'unité des droits de pratique

---

### *Communication de la Direction générale de la santé.*

La direction générale de la santé (DGS) a réalisé un projet-pilote de mise en ligne du registre des professionnels et des institutions de santé.

D'ici l'été, l'annuaire des médecins au bénéfice d'une autorisation valable figureront sur le site internet. Pour ceux qui auront communiqué une adresse électronique à la DGS, la modification en ligne de leurs données personnelles sera possible. Pour cela, il s'agit pour eux de nous envoyer un mail comportant leur nom et prénom à l'unité des droits de pratique ([udp@etat.ge.ch](mailto:udp@etat.ge.ch))

ou au Chef de ce projet, Monsieur Frédéric Wisser ([frederic.wisser@etat.ge.ch](mailto:frederic.wisser@etat.ge.ch)).

Outre l'accès aux registres des professionnels de la santé, il sera possible de visualiser cartographiquement les praticiens et les institutions de santé de Genève. Pour les médecins fraîchement diplômés, il sera également possible d'entamer les démarches d'obtention d'un droit de pratiquer directement sur internet. Et encore tant de chose à découvrir... bientôt et déjà sur [www.geneve.ch/udp](http://www.geneve.ch/udp).

## Candidatures

---

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19, alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Alexandre CAMPANELLI  
HUG  
Rue Micheli-du-Crest 24  
1205 Genève  
Nationalité suisse. Né en 1974.  
Diplôme de Médecin en 2001  
FMH de Dermatologie et Vénérologie

Après l'obtention de son diplôme de médecin à Genève, le Dr Campanelli a réalisé sa thèse de doctorat dans le service de dermatologie des HUG sous la direction du Prof Saurat. Il a ensuite travaillé en médecine interne à l'hôpital du Jura bernois et poursuivi sa formation en dermatologie à Genève. En 2006, il a obtenu son titre de spécialiste FMH en dermatologie et vénéréologie et travaille actuellement comme chef de clinique au service de dermatologie des HUG.

Dr Cédric JACQUIER  
Hôpital de La Tour  
Avenue J.-D. Maillard 3  
1217 Meyrin  
Nationalité suisse. Né en 1975.  
Diplôme de Médecin en 2000  
FMH de Pédiatrie

Le Dr Jacquier a suivi ses études de médecin à Genève. Il a ensuite suivi une formation en pédiatrie à l'Hôpital des Enfants de Genève, à l'Hôpital de Lore à Nyon ainsi qu'à l'Hôpital de La Tour. Actuellement spécialiste FMH en pédiatrie, il désire s'installer à Genève en octobre 2007.

## Mutations

### Nouveaux membres

Les Docteurs Alain BARMONT, Tuyet-Nga BEHREND-TRAN, Jacques BERNIER, Pascaline COULON DENOGENT, Beate LANGENBUCHER, Christophe LIBEREK, Martina MARTINS FAVRE, Muriel PILLER CLARAMUNT, Philippe REY-BELLETT, Dominique ROUILLER et Mélita VASSILIADI sont membres depuis le 20 avril 2007.

### Membres honoraires

Gérard de BUREN  
Jean VAUCHER

### Membres passifs

Charles BARBEZAT  
Elisabeth SAAS-HOLZNER

### Membres en congé

Annick DUBOC

### Réadmission

Anne MARANGON-ROSAY

### Médecin-conseil

EMS Les Pins : Dr François COURVOISIER

### Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr Jean-Marc BEBOUX, ancien président de l'AMG, le 29 mars.

## Petites annonces

### A remettre à Cornavin

Dès octobre 2007 (ou à convenir). Accès facile par tous transports. Cabinet médical 60m<sup>2</sup>, Fr 350.- le m<sup>2</sup>. Convierait à un(e) dermatologue (cabinet d'esthétique à proximité).

Contactez le 022 732 84 22 (heures de consultation).

### A remettre

Cabinet psychiatrie/psychothérapie à remettre, arrondissement Plainpalais (Jonction). Droit de pratique à transférer.

Contactez le 022 757 07 03.

### A sous-louer

Psychiatre sous-loue locaux dans un cabinet situé à Plainpalais.

Contactez le 022 301 36 36.

### A louer

Locaux au 14-16 Place Cornavin de 122m<sup>2</sup> libre à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Loyer Fr 5570.- + charges Fr 560.-.

Contactez le 716 20 58 aux heures de bureau.



## Annonces

### Distribution de la Lettre de l'AMG

Dans le cadre d'une remise à jour complète de la liste de distribution de la Lettre de l'AMG, il est possible que si vous n'êtes pas membre de l'AMG, vous ne la receviez plus, dès la prochaine édition du mois de mai. Si vous voulez continuer à la recevoir, envoyez simplement un e-mail, fax ou courrier à Monsieur Damien Rossini de l'AMG avec l'adresse pour envoi en mentionnant «Ajout pour liste de distribution de la Lettre de l'AMG».

E-mail : [damienrossini@amge.ch](mailto:damienrossini@amge.ch)

Fax 022 781 35 71

Adresse : AMG «Ajout pour liste de distribution de la Lettre de l'AMG», Rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève

## Erratum liste officielle 2007



Le no de téléphone du Dr Melina CITRARO MEYER est le 022 347 63 39.

## Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE  
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et paratérale, hydratation, etc.

## Remboursée par l'assurance de base

## Agenda

### Nouveaux certificats de salaire 2007 des assistantes et conséquences sur la fiscalité

Restaurant du Parc des Eaux-Vives,  
le mardi 8 mai 2007 à 18h  
Buffet dînatoire à 20h30.

Conférenciers : Dr Brigitte Zirbs-Savigny, M. Yves Chevrier, juriste, directeur de la SFG

Participation aux frais de Fr 20.-- par personne perçue à l'entrée.

Inscription jusqu'au 30 avril auprès de la Drsse Dominique Hegelbach, 8 Grandes- Communes, 1213 Petit-Lancy ;  
tél : 022 793 94 17 ; fax : 022 793 94 32

Invitation par le groupe des généralistes et des internistes généraux (GGMO)

Tous les membres de l'AMG, spécialistes ou non sont invités ; qu'on se le dise !



### Le défi de l'insuffisance rénale : prévention et traitement en pratique quotidienne

Séminaire de formation continue organisé par la  
Tribune Médicale

Mercredi 13 juin 2007 entre 19 h 00 et 21 h 00  
à l'hôtel Bristol, 10 rue du Mont-Blanc, Genève

Orateur : Docteur Patrick Saudan,  
Service de Néphrologie, HUG

Renseignements et inscription :

Tél. 058 958 96 47

[www.medical-tribune.ch](http://www.medical-tribune.ch)

[inscription@medical-tribune.ch](mailto:inscription@medical-tribune.ch)

Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir

La participation au séminaire donne droit à 2 crédits SSMG/SSMI.

**HYGISEAT™**  
**W.C. auto-nettoyant**  
**sans contact manuel !**

**Le « petit coin »**  
**désinfecté et accueillant**  
**pour chacun !**

[www.autosanit.com](http://www.autosanit.com)  
**EMERGIE S.A. ☎ 022.340.13.72**  
**courriel : [emergie@bluewin.ch](mailto:emergie@bluewin.ch)**

## Agenda (suite)

### **La relation soignant-soigné Séminaire de formation pour médecins & soignants**

Journées Balint d'Annecy  
Mercredi 16 au samedi 19 mai 2007

Travail en grands et petits groupes par la méthode des cas.

Renseignements : Dr Gilbert Siegrist, tél 022 734 34 52, e-mail : gilbert.siegrist@bluewin.ch



### **Neutralité en psychiatrie ? 5<sup>e</sup> Rencontres Francopsies Congrès international en français**

Francopsies en Helvétie : 13-16 mai 2007  
Francopsies à Neuchâtel : 16-19 mai 2007

Présidents : Dr Hans Kurt (SSPP), Dr Paul Lacaze (ALFAPSY)  
Agrées SSPP 15 Crédits formation

Informations, renseignements, contacts :  
www.psychiatrie.ch et www.francopsies.com ou sgpp@psychiatrie.ch ,  
tél 031 313 88 33, fax 031 313 88 99



### **Le rôle et les possibilités de chirurgie reconstructive veineuse chez des patients présentant une insuffisance veineuse sévère**

Réunion de printemps de la Société Suisse de Phlébologie  
Vendredi 15 juin 2007  
HUG - Auditoire Marcel Jenny

Invités : Pr Robert L. Kistner (Etats-Unis), Dr Michel Perrin (France),  
Dr Marzia Lugli (Italie)

Inscription et renseignements : www.symporg.ch ou info@symporg.ch

### **La lettre de l'AMG**

Journal d'information de  
l'Association des Médecins  
du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

**Responsable publication**  
Pierre-Alain Schneider

**Contact pour publication**  
Damien Rossini  
Tél. 022 708 00 22  
damienrossini@amge.ch

**Conception-réalisation**  
Christine Faucogney

**Publicité**  
Médecine & Hygiène  
Tél. 022 702 93 41  
pub@medhyg.ch

**Impression**  
Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

### **AMG**

12, rue Micheli-du-Crest  
1205 Genève  
Tél. : 022 708 00 22  
Fax : 022 781 35 71  
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
25 mai 2007**

**Délai rédactionnel :  
11 mai 2007**

## VOTRE PARTENAIRE EN TRANSPLANTATION



**myfortic**<sup>®</sup>  
enteric-coated  
mycophenolate sodium

 **Sandimmun  
Neoral**<sup>®</sup>  
Ciclosporin

 **SIMULECT**<sup>®</sup>  
(basiliximab)

 **CERTICAN**<sup>®</sup>  
everolimus